



DECISION N° 2023-435

**Sant Jordi 2023 - Marché de prestation de services
entre la Ville de Perpignan et l'association Kimiyo
pour un atelier "poésie sur ton tee-shirt" à la
Bibliothèque Bernard Nicolau**

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/06/2021 portant subdélégation de signature à M. Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont le montant est inférieur à 25 000 HT ;
Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier dans le cadre de ses activités dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville ;

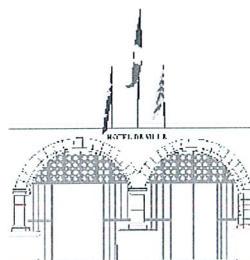
DECIDE

Article 1 :

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de services avec l'association Kimiyo, ci-après désignée « l'intervenant », pour assurer un atelier « poésie sur ton tee-shirt » dans le cadre de la Sant Jordi, le vendredi 28 avril 2023 de 10h à 12h, à la Bibliothèque Bernard Nicolau à Perpignan.

Article 2 :

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'intervenant, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 250,00 € HT (deux-cent-cinquante euros) TVA non applicable.



Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **21 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-171633-AU-1-1

Accusé reçu le : **21 AVR. 2023**

Affiché le : **21 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

